

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2024-S06-1-6

Réunion du 21 juin 2024

Objet : Budget supplémentaire 2024 du budget principal

Commission : 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour l'objet l'approbation du budget supplémentaire 2024 du budget principal

Un budget supplémentaire a juridiquement, un double objet :

- un objet obligatoire, à savoir reprendre les résultats de l'exercice précédent ;
- un objet facultatif avec des ajustements des inscriptions du budget primitif.

C'est ainsi que ce budget supplémentaire constatera la reprise des résultats du compte administratif précédemment adopté, permettant un ajustement important sur le recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2024.

En envisageant les agrégats budgétaires essentiels, le projet de budget supplémentaire est équilibré à 172 M€ (dont 55 M€ d'opérations d'ordre) comme précisé ci-dessous.

M€	Mouvement du BS	
	Dépenses	Recettes
Objet		
Dépenses ponctuelles : correction sur fraction de TVA (1,4 M€), régularisations liées à la taxe d'aménagement (254 K€), événements culturels et sportifs exceptionnels (165 K€), autres (165K€)	1,94	
Dépenses pérennes : affranchissement, maintenance packdom	0,35	
Ajustement des recettes globalisées dont 3,2 M€ liés à la fraction de TVA 2024		-1,99
Autres recettes diverses		0,02
Affectation du résultat en fonctionnement		24,38
Virement de section à section	20,11	
Total fonctionnement	22,41	22,41
Investissement (hors emprunt)	6,42	0,50
Emprunts - Dette neutre	89,77	89,77
Emprunt d'équilibre		-14,20
Virement de section à section		20,11
Déficit et affectation du résultat en investissement	48,40	48,40
Opérations d'ordre	5,00	5,00
Total investissement	149,58	149,58
Total	171,99	171,99

L'exercice 2023 présente un solde positif d'exécution de la section de fonctionnement de 72,8 M€, un solde négatif d'investissement de 48,4 M€, d'où un solde positif général de 24,4 M€. Ce solde excédentaire

est affecté en recettes de fonctionnement.

La reprise du résultat 2024 à hauteur de 24,4 M€ permet de réduire l'inscription d'emprunt (- 14,2 M€), mais également de financer les inscriptions supplémentaires nettes des recettes.

Sous l'angle financier (déduction faite des mesures financées), ce budget emporte aussi des impacts ponctuels et pérennes sur l'épargne brute résumés par le tableau ci-dessous :

M€	Montant
Epargne brute au BP	38,91
Dépenses pérennes	0,35
Dépenses ponctuelles	1,94
Impact des recettes globalisées	-1,99
Autres recettes	0,02
Epargne brute au BP+BS	34,65

taux d'épargne brute	5,90%
----------------------	-------

Epargne brute corrigée des mesures ponctuelles	36,59
------------------------------------------------	-------

taux d'épargne brute corrigé des mesures ponctuelles	6,23%
------------------------------------------------------	-------

En investissement et toujours sous l'angle financier, le recours à l'emprunt est fortement impacté par les résultats mais aussi par les ajustements de l'investissement :

M€	Montant
Recours à l'emprunt au BP	102,35
Impacts des résultats	-24,38
Ajustements des investissements (dépenses- recettes)	+5,91

Diminution de l'épargne brute	+4,26
Recours à l'emprunt au BP + BS	88,15

En annexe, le rapport de présentation ainsi que la maquette réglementaire du budgétaire supplémentaire précisent les montants de l'ensemble des ajustements.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions sur la synthèse des propositions mentionnées ci-dessous et de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

SYNTHESE DES PROPOSITIONS :

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	2 297 789,20	- 1 966 580,00
Excédent		24 377 622,84
TOTAL FONCTIONNEMENT - Mouvements réels	2 297 789,20	22 411 042,84
Opérations d'ordre	20 113 253,64	-
Amortissements - reprises	-	-
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	20 113 253,64	
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 411 042,84	22 411 042,84

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles (hors emprunts)	6 415 280,18	504 695,64
Reprise des résultats N-1 et affectation du résultat en investissement	48 396 788,79	48 396 788,79
Emprunt d'équilibre	-	14 202 669,10
Emprunt - dette neutre	89 768 929,00	89 768 929,00
Total INVESTISSEMENT - Mouvements réels	144 580 997,97	124 467 744,33
Opérations d'ordre	5 000 000,00	25 113 253,64
Amortissements	5 000 000,00	5 000 000,00
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		20 113 253,64
TOTAL INVESTISSEMENT	149 580 997,97	149 580 997,97

TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS	171 992 040,81	171 992 040,81
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

**décide
à la majorité
des suffrages exprimés**

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif à : "Budget supplémentaire 2024 – Budget principal" ;
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 48 396 788,79 €, au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" dont l'excédent de clôture du Clic de Vernon pour 381,18 euros.
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant à un montant total de 72 774 411,63 € :
 - au besoin de financement de la section d'investissement pour 48 396 788,79 €, au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
 - pour le solde, soit 24 377 622,84 € en recettes de fonctionnement, au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2024.
- d'approuver, conformément à la maquette budgétaire jointe, le budget supplémentaire 2024 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	2 297 789,20	- 1 966 580,00
Excédent		24 377 622,84
TOTAL FONCTIONNEMENT - Mouvements réels	2 297 789,20	22 411 042,84
Opérations d'ordre	20 113 253,64	-
Amortissements - reprises	-	-
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	20 113 253,64	
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 411 042,84	22 411 042,84

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles (hors emprunts)	6 415 280,18	504 695,64
Reprise des résultats N-1 et affectation du résultat en investissement	48 396 788,79	48 396 788,79
Emprunt d'équilibre	-	14 202 669,10
Emprunt - dette neutre	89 768 929,00	89 768 929,00
Total INVESTISSEMENT - Mouvements réels	144 580 997,97	124 467 744,33
Opérations d'ordre	5 000 000,00	25 113 253,64
Amortissements	5 000 000,00	5 000 000,00
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		20 113 253,64
TOTAL INVESTISSEMENT	149 580 997,97	149 580 997,97

TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS	171 992 040,81	171 992 040,81
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental

Alexandre RASSAËRT

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 24/06/2024



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20240621-113437-DE-1-1

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Date d'affichage : 24/06/2024

Détail du vote

39 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.

6 contre :

Mme Nathalie BETTON, Mme Maryannick DESHAYES, M. Marc-Antoine JAMET, Mme Janick LÉGER, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT.